

Les incroyables consignes du parquet sur les gilets jaunes

QUE FAIRE des gilets jaunes interpellés ? Un courriel, que « Le Canard » a consulté, adressé par leur hiérarchie aux magistrats du parquet de Paris donne des consignes. Une vision édifiante de la défense des libertés...

Ainsi, au chapitre « suites judiciaires », la possibilité

d'être relâché après une arrestation n'existe pas ! Même si les policiers pincent quelqu'un par erreur, il faut, précise froidement le courriel, « de préférence maintenir » l'inscription au fichier TAJ (pour « traitement des antécédents judiciaires »), même « lorsque les faits ne sont pas constitués ».

Prenons le cas d'une femme qui, dans son sac, aurait des lunettes de piscine, très prisées des manifestants pour se protéger des gaz lacrymo. Contrôlée, embarquée « en raison de cet attirail » – comme on l'entend sans cesse, ces temps-ci, dans les prétoires –, l'interpellée, même vraiment en route pour la piscine, sera fichée. Et, plus tard, à la moindre arrestation pour une peccadille : « Madame, vous apparaissez au fichier TAJ. » Ah, c'est pas bon, ça, madame... Se faire rayer du TAJ réclame des trésors de persévérance, sans garantie de succès.

Le courriel de consignes recommande aussi le fichage, même si « les faits sont ténus ». Autrement dit, même s'il n'y a rien ou presque, ou si « une irrégularité de la procédure » a été constatée. Mieux encore, les magistrats sont priés – toujours cette prudence ! – de ne « lever les gardes à vue » que « le samedi soir ou le dimanche matin, afin d'éviter que les intéressés grossissent à nouveau les rangs des fauteurs de trouble »...

Réaction d'un porte-parole du procureur, interrogé sur ces saisissantes instructions écrites : « Ne laissez pas penser que le parquet de Paris prolonge les gardes à vue de gens qui n'ont rien fait... »

Qui donc irait imaginer pareilles horreurs ?

Dominique Simonnot

L'encombrant fichier qui "n'existe pas"...

IL FALLAIT faire taire les critiques et calmer les réseaux sociaux après la révélation par « Le Canard » (23/1) d'une consigne fournie aux poulets du Renseignement territorial (ex-RG) leur enjoignant de cliquer sur papier les meneurs locaux des gilets jaunes. Des porte-parole du ministère de l'Intérieur ont donc fait le tour des popotes médiatiques. « A aucun moment il n'a été constitué un fichier gilets jaunes, ont-ils répété. Un tel fichier n'existe pas. »

Dans ce cas, c'était bien la peine d'adresser aux troupes l'instruction – dont « Le Canard » a copie – de recenser nominativement les « personnalités exerçant une réelle influence sur le mouvement ou se signalant par des discours ou des commentaires vindicatifs ou subversifs trouvant de l'écho sur les réseaux sociaux ». Le tout dans une note titrée « Meneurs du mouvement des GJ ». Ça « existe » ou non, chef ?

Soucieux de prouver que ce recensement est dans les clous, l'Intérieur assure avoir agi dans le cadre du décret du 16 octobre 2009, qui permet de répertorier les « personnes dont l'activité individuelle ou collective indique

qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique ». Le fichier en résultant, qui recense actuellement près de 50 000 individus, est baptisé « Prévention des atteintes à la sécurité publique » (Pasp). Il a été déclaré à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Bravo !

N'empêche que la Cnil se méfie des loustics. Il y a un an, elle a lancé un contrôle du fichier Pasp. Ils auront sûrement en tête l'article 3 du décret, qui a donné naissance au Pasp : « Il est interdit de sélectionner dans le traitement une catégorie particulière de personnes. » Les gilets jaunes, par exemple... Est-ce à cause de cet « interdit » que la Direction du renseignement territorial a ordonné à ses troupes de ne pas nourrir le Pasp mais de lui remonter discrètement les fiches numérisées, intitulées « Meneurs du mouvement des GJ » ? Malin, le poulet !

Géné aux entournaures, un officier du Renseignement crache le morceau : « Il s'agit d'une collecte pour un fichier de travail. » C'est ce qui s'appelle franchir la ligne jaune.

Avec ou sans gilet ?

Des c de G

LES ADMINISTRATEURS de Renault ont capté de soulever l'affaire Ghosn. Dépendance du pédagogue nault-Nissan, le japonais réclamant des comptes de Renault ding régissant l'AN 28 janvier, deux cal

APRÈS SCHIAPPA, HANOUNA VEUT INVITER MAC



Donald Trump n'a aucun

Il leur impose ses décisions en Syrie, en Irak des diplomates et des militaires français s'a

LE PRÉSIDENT AMÉRICAIN ne cache jamais le peu d'estime qu'il éprouve pour tous ses partenaires, européens ou membres de l'Otan. Dorénavant, il se garde bien de les avertir avant de prendre une décision qui les concerne au premier chef. Le 2 janvier, par exemple, Trump réunit ses conseillers à la Maison-Blanche et leur déclare que...

2001, sa fin se négocie, depuis 2018, entre les chefs talibans et les émissaires de Washington. Lorsqu'un accord aura été conclu, les dirigeants actuels du pays seront priés d'accepter le diktat américain, de partager éventuellement le pouvoir avec des terroristes ou de s'exiler. Autre mauvaise manière de Donald Trump ? Lors de cette réunion à la Maison-Blanche,...